

COVID -19

OFFRE DE SERVICE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU PROFIT DES MAIRES

Dans le cadre de la levée des mesures de confinement annoncée par le président de la République, le ministre de l'éducation nationale a annoncé les modalités de retour progressif à l'école à compter du 11 mai 2020.

A la demande du maire, le SDIS79 propose une prestation* réalisée par un cadre de sapeur-pompier *in situ* (crèche, école maternelle, école primaire) afin de visiter l'établissement et prodiguer des conseils spécifiques en matière de gestes barrières et d'organisation.

* forfait de 100€ par établissement (correspondant aux frais de gestion du SDIS79).

Tous mobilisés, tous solidaires

**Contactez le service départemental d'incendie et de secours au
05 49 08 18 14 ou 05 49 08 18 18
ou par mail educationCOVID@sdis79.fr
qui coordonnera la sollicitation du service,
selon les secteurs géographiques
et les disponibilités de chacune des parties.**



SDIS79
SAPEURS-POMPIERS
www.sdis79.fr



100 rue de la gare - CS 40 019
79185 CHAURAY CEDEX



05 49 08 18 18 - ddsis79@sdis79.fr